

(12) BREVET D'INVENTION

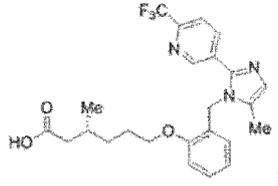
- (11) N° de publication : **MA 46459 B1** (51) Cl. internationale : **A61K 31/192; A61P 13/12; A61K 31/4439; A61K 31/4192**
- (43) Date de publication : **31.03.2021**

-
- (21) N° Dépôt : **46459**
- (22) Date de Dépôt : **05.10.2017**
- (30) Données de Priorité : **05.10.2016 US 201662404390 P**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/US2017/055400 05.10.2017**
- (71) Demandeur(s) : **Mitobridge, Inc., 1030 Massachusetts Avenue Suite 200 Cambridge, MA 02138 (US)**
- (72) Inventeur(s) : **LAGU, Bharat ; PATANE, Michael ; TOZZO, Effie ; TRZASKA, Scott**
- (74) Mandataire : **H&H IP LAW**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP17787773.5**

-
- (54) Titre : **MÉTHODE DE TRAITEMENT DE LÉSIONS RÉNALES AIGUËS**
- (57) Abrégé : La présente invention concerne des procédés de traitement d'un patient humain souffrant d'une lésion rénale aiguë.

Revendications

1. Composé représenté par la formule développée suivante :



ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, destiné à être utilisé pour le traitement intraveineux d'un patient humain souffrant d'une lésion rénale aiguë.

2. Composé destiné à être utilisé selon la revendication 1, dans lequel le sel pharmaceutiquement acceptable du composé est un sel de méglumine.

3. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel le patient est un patient chirurgical et le composé ou le sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci est administré au patient après la chirurgie.

4. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon les revendications 1 à 3, dans lequel le composé ou le sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci est administré en une quantité efficace de 0,1 mg à environ 50 g par jour.

5. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient est traité pour une lésion rénale aiguë due à une néphrite interstitielle aiguë.

6. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient est traité pour une lésion rénale aiguë due à une maladie rénale glomérulaire.

7. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient est traité pour une lésion rénale aiguë due à une maladie rénale vasculitique aiguë.

8. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient est traité pour une lésion rénale aiguë due à une ischémie.

9. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient est traité pour une lésion rénale aiguë due à une lésion toxique.

10. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient est traité pour une lésion rénale aiguë due à une azotémie pré-rénale.

11. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient est traité pour une lésion rénale aiguë due à une néphropathie destructrice post-rénale aiguë.

12. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient est traité pour une lésion rénale aiguë due au diabète, à une insuffisance rénale sous-jacente, au syndrome néphrétique, à une maladie athérosclérotique, à une septicémie, à une hypotension, à une hypoxie, à une myoglobinurie-hématurie ou à une maladie du foie.

13. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient traité pour une lésion rénale aiguë est une personne âgée, enceinte, une patiente chirurgicale ou ayant été exposée à un agent néphrotoxique.

14. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le patient a été exposé à un agent néphrotoxique et l'agent néphrotoxique est un médicament ou un produit chimique pouvant provoquer une lésion rénale aiguë.

15. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci destiné à être utilisé selon la revendication 14, dans lequel le médicament ou produit chimique est un ou plusieurs des composés choisis dans le groupe constitué par

le cisplatine ;

la gentamicine ;

la céphaloridine ;

la cyclosporine ;

l'amphotéricine ;

le tétrachlorure de carbone ;

le trichloréthylène ; et

le dichloroacétylène.